



Association pour la Cohérence Environnementale en ViennE

Association loi 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement
Association déclarée d'Intérêt Général.

ACEVE CENTRE D'ANIMATION DES COURONNERIES
37 rue Pierre de Coubertin CS 10453 86000 Poitiers

Mail : aceve86@gmail.com Site Internet : www.aceve-environnement.org N°
SIRET : 510 279 433 00021

Consultation programme d'actions ZPAAC de FLEURY
Direction Départementale des Territoires
- 20, rue de la Providence – BP 523
86 020 POITIERS Cedex
- 05.49.03.13.20
ddt-seb@vienne.gouv.fr

CONTRIBUTION DE L'ACEVE

Généralités

Si la volonté de fournir une eau pure à la consommation doit être soutenue, encore faut-il que les mesures à prendre pour y parvenir soient crédibles et efficaces. Il est du devoir de l'état d'imposer les mesures sanitaires pour protéger la santé publique.

Le problème de la pollution de l'eau potable par les intrants utilisés dans l'agriculture moderne est connu depuis le début de leur utilisation qui n'a cessé de croître, cela fait environ 60 ans. On en arrive actuellement à être obligé à déroger aux normes pour continuer à alimenter Poitiers en eau réputée « potable », mais que certains animaux refusent de boire. Ceci traduit l'échec des programmes d'actions volontaires précédents qui n'ont pas donné les résultats escomptés.

Dans le cycle de l'eau, le temps mis par une goutte de pluie arrivant sur le sol et son arrivée dans une nappe de captage se compte en dizaines d'années, tant la couche de terre est épaisse et difficile à traverser. Il en va de même pour la pollution produite par les intrants. Il y a donc un effet de rémanence dans le sol très important qui induit un effet retard de la même importance (des dizaines d'années) entre la prise de mesures efficaces pour assainir l'eau prélevée et sa purification réelle. Ce délai est évidemment augmenté du temps perdu à hésiter à prendre les bonnes mesures.

La pollution de l'eau entraîne des maladies. l'ANSES nous informe : « à la suite de l'ingestion des nitrates ... contenus dans l'eau et l'alimentation, des composés instables peuvent être formés dans l'aliment et dans l'organisme : ce sont les composés nitrosés (comme les nitrosamines, nitrosothiols, fer héminique nitrosylé). Certains de ces composés nitrosés sont connus pour leur caractère génotoxique et cancérigène. »

Et selon l'INSERM, les liens entre les pesticides et certaines maladies se font de plus en plus précis. Ces maladies, en plus d'affecter gravement la population, pèse lourdement sur le budget de notre sécurité sociale.

Les choix importants que notre société doit effectuer devraient tenir compte des projections à long terme et non à court terme. Le temps qui passe en condition de pollution aggrave la situation car les

produits phytosanitaires s'accumulent dans le sous-sol et si on supprimait leur épandage, il faudrait très longtemps pour qu'ils en disparaissent. Par ailleurs, si aucune mesure efficace n'est prise, le captage de Fleury est voué à devenir insalubre et inutilisable.

Il faut de plus que l'Etat se donne les moyens de contrôler la mise en oeuvre des actions qu'il propose.

Remarques relatives au programme d'actions

- Les mesures proposées par le nouveau programme reposent à nouveau sur le volontariat des exploitants agricoles, méthode qui a toujours échoué.
- L'état des haies peu satisfaisant et leur gestion non durable.
- La surface inter-culture (courte ou longue) : le % proposé (50%) n'est pas assez élevé.
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires ne permettra pas le retour à l'eau pure.
- Les zones de restriction d'épandages d'intrants sont trop étroites.
- Les délais accordés pour la mise en place des rejets de drainage sont trop longs.
- Non prise en compte de l'évolution des intrants qui voient naître de nouveaux venus au fur et à mesure que les anciens sont interdits.
- Reporter de 3 ans la prise de mesures contraignantes pour améliorer la qualité de l'eau de la région de Poitiers (300 000 habitants) fait perdre du temps et en même temps augmente la pollution du sous-sol.

Propositions concrètes

- 1) Dans toute la zone du captage, sans distinction de « sensibilité » **n'autoriser que des cultures sans pesticides, herbicides et fongicides de synthèse** et en contrôlant la fertilisation azotée. Cette contractualisation avec indemnisation aux agriculteurs dans une logique gagnant/gagnant, est la seule solution efficace pour arrêter les ingérables dégâts liés aux utilisations de pesticides.
- 2) Interdire la destruction chimique des couverts inter-cultures
- 3) Pérenniser le réseau bocager existant et le développer dans le vallon principal.
- 4) Privilégier la conservation des haies existantes (leur restauration si nécessaire) en pénalisant de façon dissuasive les propriétaires ou exploitants qui les arrachent.

CONCLUSION

L'ACEVE émet un avis défavorable au programme d'actions ZPAAC de FLEURY tel qu'il est présenté actuellement parce qu'elle le juge **insuffisant et inefficace** alors qu'il y a urgence à assainir l'environnement et l'eau potable en particulier.

Pour l'ACEVE, le président
Jacques Terracher